
Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : Mme Sylvia POTIER (RAISMES)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 90

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 85

Membres présents : 67

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Joshua HOCHART (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali AMOURI (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, Mme Sylvia POTIER (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER), M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a quitté la séance à 19h56 pendant la présentation de l'extension du bâtiment administratif La Passerelle à Raismes ; il n'a pas pris part à la discussion et au vote des délibérations pour son compte et le compte de Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER).

M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) a quitté la séance à 20h19 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/212 pour son compte et le compte de Mme Any BROWERS (BOUCHAIN).

M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a quitté la séance à 20h32 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/217.

M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) a quitté la séance à 20h47 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/225 pour son compte et le compte de Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC).

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 18

M. Michel BLAISE (BELLAIN) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (ROEULX), Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) a donné pouvoir à M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES), M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à Mme Michèle DANDOIS (DENAIN), M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES), Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX), Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) a donné pouvoir à M. André DESMEDT (HASNON), Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX), Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER), M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) a donné pouvoir à M. Bernard CARON (WALLERS), Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT), M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) a donné pouvoir à Mme Nathalie DE BRUYNE (CHÂTEAU-L'ABBAYE), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) a donné pouvoir à Mme Muriel DELFOSSE-DE DEKEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE)

Membres absents excusés : 5

M. Youssouf FEDDAL (DENAIN), Mme Annick TRIoux (ESCAUDAIN), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), M. Eddy ZDZIECH (RAISMES), M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX), Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER)

INTERVENTIONS ORALES

- **Vidéo : Rétrospective de l'été**
<https://youtu.be/Toz5SngB9WE>
- **Présentation de l'extension du bâtiment administratif La Passerelle à Raismes :**
 - **Monsieur le Président, Aymeric ROBIN,**
 - **Société MORPHOZ avec l'architecte, Monsieur Thibault HUS,**
 - **Société SOGEA CARONI avec le constructeur, Monsieur Alexandre BOUCHEZ.**

DÉLIBÉRATIONS

25/204 Adoption des procès-verbaux des précédentes séances du Bureau et du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les procès-verbaux du Bureau et du Conseil Communautaire du 30 juin 2025 disponibles au lien suivant : <https://www.agglo-porteduhainaut.fr/proces-verbaux/annee-2025/>

Adoptée à l'unanimité

25/205 Délégation de compétences du Conseil Communautaire au Bureau et au Président - Ajustements - Délibération modificative n°22/104

Dans l'objectif d'optimiser le fonctionnement de l'institution, une délégation de compétences au Bureau et au Président a été mise en place dès le début de mandat. Cette délégation est ajustée occasionnellement au fil de l'émergence des besoins visant à favoriser la mise en œuvre rapide des projets de l'Agglomération.

Dans cet objectif de fluidité et de réactivité du processus décisionnel,

Le Conseil Communautaire décide :

- d'ajuster les compétences déléguées au Président et au Bureau en ajoutant les délégations suivantes au Président :
 - Intenter au nom de La Porte du Hainaut les actions en justice et la défendre dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, en première instance, appel et cassation devant toutes les juridictions. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la Communauté,
 - Prendre la décision de résilier tout marché en cas de décès ou d'incapacité du titulaire ou suite à l'arrêt d'une phase dans le cas des marchés de prestations intellectuelles,
 - Signer tout document relatif à la mise à disposition des données, sans incidence financière.

Adoptée à 82 voix POUR,
1 voix CONTRE (M. Joshua HOCHART, Denain)

25/206 Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) 2025-2030 : Signature de la convention de mise en œuvre et désignation d'un représentant de La Porte du Hainaut

La loi NOTRe fixe les principes et dispositions relatives à l'accessibilité des services à la population et cadre l'élaboration des « Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public », pilotés conjointement par les Préfets et les Présidents des Conseils Départementaux.

L'élaboration du nouveau Schéma 2025-2030 s'est appuyée sur un important travail de co-construction mobilisant et recueillant la parole des acteurs des territoires durant l'année 2024.

De ces rencontres, un programme d'actions propre à chaque arrondissement a été déterminé et validé par le Comité de pilotage réuni le 20 décembre 2024.

Les EPCI seront associés, aux côtés de l'Etat et du Département, à la gouvernance qui sera déclinée au niveau départemental et au niveau territorial.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2025-2030.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2025-2030 du Nord et tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.
- de désigner Madame Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches) pour siéger au Comité territorial d'Animation de l'arrondissement et au Comité de pilotage départemental.

Adoptée à l'unanimité

25/207	Avis sur le projet de classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix et du Pont Gibus
---------------	--

La Porte du Hainaut a la chance de posséder un patrimoine remarquable, mis en avant grâce à la course du Paris-Roubaix. Des lieux emblématiques comme la trouée d'Arenberg ou le pont Gibus sont devenus de véritables symboles du territoire de La Porte du Hainaut.

Depuis plusieurs années, l'Agglomération soutient activement cette course mythique : à travers le sponsoring de l'épreuve féminine, un appui à l'association des Amis du Paris-Roubaix, mais aussi un partenariat avec le lycée horticole de Raismes pour l'entretien des pavés. Ce soutien illustre parfaitement le Projet de Territoire, qui vise à la fois à protéger notre patrimoine et à promouvoir le sport de haut niveau.

Aujourd'hui, une étape importante est franchie : l'État propose de classer plusieurs secteurs pavés ainsi que le pont Gibus au titre des sites remarquables. Concrètement, ce classement permettra de protéger ces tronçons historiques contre tout recouvrement en macadam, tout en laissant possibles leur entretien et leur rénovation dans le respect des matériaux traditionnels. Les communes ne se verront imposer aucune contrainte nouvelle, ni en matière d'urbanisme, ni en matière d'entretien.

Enfin, si le classement interdit en principe la publicité, une dérogation spécifique existe pour le Paris-Roubaix. La Porte du Hainaut souhaite qu'elle soit étendue aux autres courses du territoire, notamment le Grand Prix de Denain.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et du pont Gibus, sous réserve d'obtenir une dérogation spécifique en matière de publicité pour la course Paris-Roubaix mais également pour les autres courses du Territoire notamment le Grand Prix de Denain.
- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre cet avis à la DREAL.

Adoptée à l'unanimité

25/208	Application du Droit des Sols (ADS) : Adhésion de la commune de Trith-Saint-Léger au dispositif communautaire d'instruction des actes d'urbanisme
---------------	--

Depuis 2015, l'Agglomération a mis en place un service commun d'Autorisation du Droit des Sols (ADS). L'objectif était double : d'une part, rationaliser et professionnaliser l'instruction des autorisations d'urbanisme, et d'autre part, apporter un appui technique aux communes sur une compétence complexe et stratégique, tout en réalisant des économies d'échelle.

Aujourd'hui, 43 communes sur 47 utilisent déjà ce service. Elles bénéficient d'un logiciel commun, de son hébergement, de la maintenance, d'une veille juridique et de la formation des agents. L'instruction des dossiers est ensuite mutualisée, selon une convention qui définit le rôle de chaque commune et celui de l'agglomération.

La commune de Trith-Saint-Léger souhaite aussi bénéficier de ce service.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'instruction avec la commune de Trith-Saint-Léger ainsi que son annexe et ses éventuels avenants ultérieurs.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

25/209	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale sur les procédures de révisions allégées n°1, n°2 et n°3
---------------	---

Trois révisions allégées du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ont été précédemment prescrites.

Les deux premières concernent la prise en compte de jugements du Tribunal Administratif. La troisième, vise à mieux encadrer la protection patrimoniale de certains bâtiments.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie pour examiner ces révisions. Elle a rendu son avis, qui est un avis conforme, c'est-à-dire que La Porte du Hainaut doit l'appliquer.

La MRAe a également conclu que ces évolutions du document d'urbanisme ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine. Il n'est donc pas nécessaire de les soumettre à une évaluation environnementale.

Le Conseil Communautaire décide :

- de confirmer l'avis de l'autorité environnementale rendu par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) portant sur les projets de révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

25/210	Droit de préemption urbain sur les zones urbanisées et à urbaniser du PLUi : Déclaration d'intérêt communautaire des parcelles cadastrées AE 535, 592, 460, 490, 495, 499 à Louches et AZ 956 et 991 à Denain
---------------	--

La Porte du Hainaut poursuit une stratégie claire : développer une économie diversifiée et créatrice d'emplois, tout en limitant l'étalement urbain. C'est pourquoi l'Agglomération fait le choix de réhabiliter ses friches, plutôt que de consommer de nouveaux espaces.

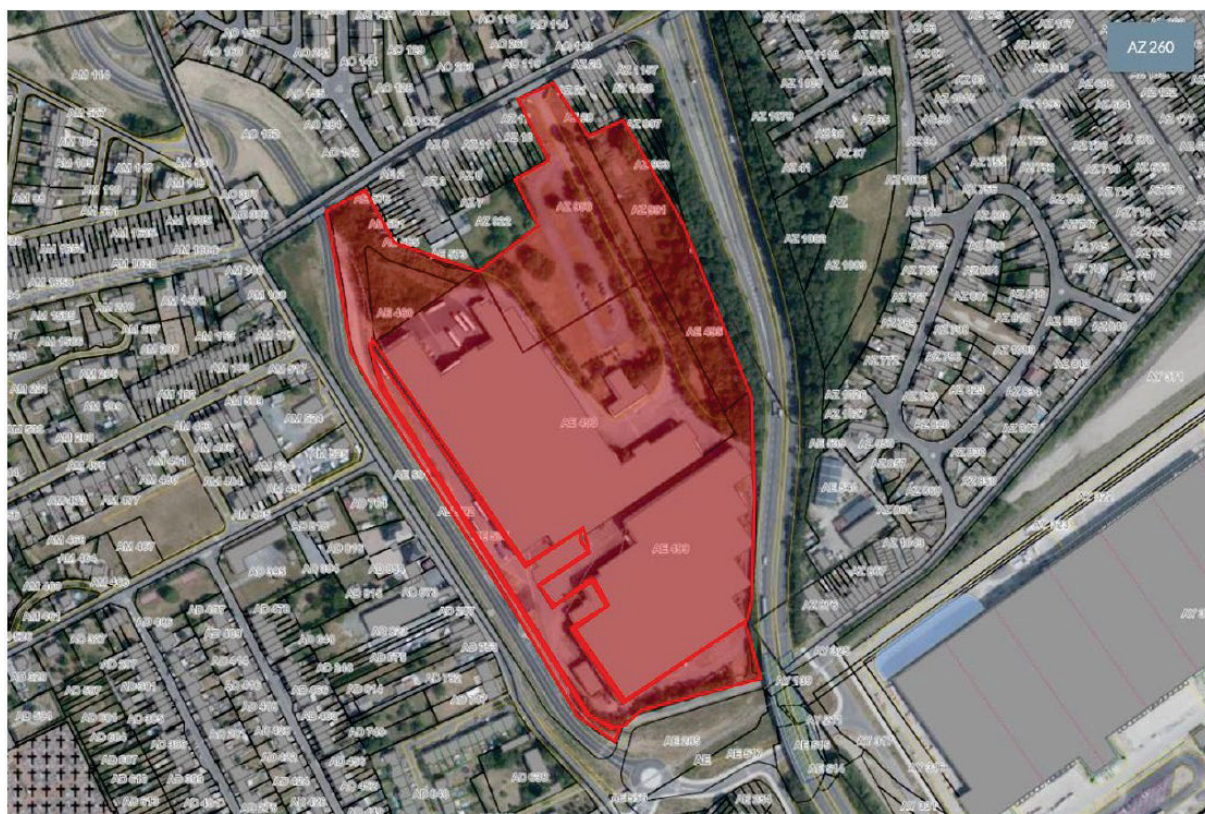
Aujourd'hui, un site stratégique a été identifié sur les communes de Denain et Louches, de 8,8 hectares, actuellement classé en zone économique, dégradé et marqué par des poches de pollution et n'accueillant plus d'activité. Cependant, il dispose d'atouts majeurs notamment sa proximité avec les parcs d'activités existants, la présence de bâtiments, ainsi qu'une desserte ferroviaire et fluviale qui offrent des alternatives au tout-routier.

La collectivité a d'ailleurs déjà investi dans cette voie ferrée, et il y a désormais un souhait d'optimiser son utilisation en accueillant un projet industriel d'envergure, créateur d'emplois.

Concrètement, La Porte du Hainaut se réserve la possibilité de préempter ce foncier, pour ensuite le mettre à disposition d'un opérateur privé. L'Agglomération n'a pas vocation à gérer directement ce site, mais à en garantir la valorisation. Une mise en concurrence, par exemple via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), permettra de retenir le meilleur projet.

Le Conseil Communautaire décide :

- de reconnaître d'intérêt communautaire le site suivant : parcelles AE 535, 592, 460, 490, 495, 499 à Louches et des parcelles AZ 956 et 991 sur Denain, pour une surface totale de 88 364 m², identifiées sur le plan ci-dessous :



- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter de l'Etat, de la Région, du Département, et de tous les organismes compétents, des subventions au taux le plus élevé possible pour la réalisation des opérations de réhabilitation.

Adoptée à l'unanimité

25/211 Stratégie de transition énergétique : Partenariat avec la SEM Energies Hauts-de-France pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique communautaire et le développement de la production d'énergie renouvelable

Suite au Projet de Territoire de La Porte du Hainaut, qui inscrit des objectifs de 50% d'autonomie énergétique et à son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), plusieurs partenariats opérationnels ont été déclenchés pour concrétiser la stratégie de transition énergétique.

Le partenariat qu'il est proposé d'établir avec la SEM Energies Hauts-de-France se situe pleinement dans ce cadre.

La SEM Energies Hauts-de-France travaille au service de l'intérêt général pour le développement des énergies renouvelables et à l'amélioration du mix énergétique en faveur de la décarbonation de la Région.

C'est donc à la fois un tiers de confiance, désintéressé, et un vivier d'experts sur lesquels l'Agglomération peut s'appuyer pour mettre en œuvre sa transition énergétique.

L'enjeu est important car, pour être au rendez-vous des ambitions fixées, il conviendra d'augmenter la production d'énergies renouvelables de 65% d'ici 2030, toutes filières confondues.

L'accompagnement de la SEM sur les prochains mois permettra d'identifier les projets susceptibles de contribuer à atteindre cet objectif, mais aussi d'arbitrer les opérations sur lesquelles, les élus de l'Agglomération sont régulièrement sollicités.

La SEM apportera également un éclairage sur les montages financiers et sur les opportunités d'investissement que l'Agglomération pourrait engager en vue de bénéficier des retombées financières des outils de production d'énergies renouvelables.

Avec ce partenariat, La Porte du Hainaut veut se doter des moyens d'être pleinement chef de file du développement des énergies renouvelables au service de ses communes, de ses entreprises, tout en garantissant la place de ses habitants dans les projets et en préservant ses paysages et son patrimoine.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'engager un partenariat entre La Porte du Hainaut et la SEM Energies Hauts-de- France pour la mise en œuvre de sa stratégie de transition énergétique et la définition d'un Plan Pluri Annuel d'investissement dans les énergies renouvelables.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le contrat pour un montant de 39 950 € HT ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2025 et affectés à la ligne de gestion ENV-758-617-8300-ENV-PCAET.

Adoptée à 82 voix POUR,
1 voix CONTRE (M. Joshua HOCHART, Denain)

25/212	Gestion des Aides à la pierre : Programmation 2025 et pré-programmation 2026
---------------	---

La délibération concerne la programmation des logements locatifs sociaux pour 2025 et 2026.

Parmi les opérations en offre nouvelle en cours de développement sur le territoire : 26 opérations ont été déposées, portant à 534 logements neufs (dont 59 en Acquisition-Amélioration) répartis sur 13 communes.

6 opérations de réhabilitations sont également ciblées sur 5 communes pour un volume de 170 logements.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la programmation 2025 et la pré-programmation 2026 des aides à la pierre conformément au tableau ci-dessous.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables liés à ce dossier.

PROGRAMMATION La Porte du Hainaut "Aides à la pierre" 2025 - PRE PROGRAMMATION 2026
Conseil Communautaire du 13 octobre 2025

PRODUCTION NEUVE						
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maître d'ouvrage	Nb PLAI dont RO	Nb PLUS dont RO	Nb PLS PSLA
172_001_A	DENAIN	NPNRU - îlot B2- 9 rue de Villars	MAISONS ET CITES	8	17	7 0
172_002_A	DENAIN	NPNRU - îlot Mousseron B6 Intergénérationnel	CLESENCE ALTER EGO	8	29	11 0
172_003_A	DENAIN	NPNRU - C9 - PSLA	CLESENCE	0	0	0 6
179_001_A	DOUCHY-LES-MINES	ZAC des Prouettes	SIGH	10	12	8 0
192_001_A	EMERCHICOURT	Domaine d'Hazencourt - Rue Jean Midavaine	MAISONS ET CITES	8	10	8 0
192_001_B	EMERCHICOURT	Domaine d'Hazencourt - Rue Jean Midavaine	MAISONS ET CITES	0	0	0 6
205_001_A	ESCAUDAIN	ZAC du Collège - îlot F	HABITAT DU NORD	4	10	0 0
205_001_B	ESCAUDAIN	ZAC du Collège - îlot G2	HABITAT DU NORD	3	6	0 0
205_001_C	ESCAUDAIN	ZAC du Collège - îlot B1	SIGH	4	5	2 0
205_001_D	ESCAUDAIN	ZAC du Collège - îlot E	SIGH	2	3	1 0
205_001_G	ESCAUDAIN	ZAC du Collège - îlot I	SIGH	8	14	6 0
285_001_A	HASPRES	Rue de la gare	CLESENCE	9	12	6 0
292_002_A	HAVELUY	rue Jean Jaurès	CLESENCE	8	15	3 0
302_001_A	HERIN	Rue Danton	HABITAT DU NORD	6	14	0 0
302_002_A	HERIN	Rue Emile Zola - LLS	MAISONS ET CITES	12	19	8 0
302_002_B	HERIN	Rue Emile Zola - PSLA	MAISONS ET CITES	0	0	0 6
564_002_C	LA SENTINELLE	Rue des 3 soldats canadiens (Parc de Pauline)	MAISONS ET CITES	0	0	0 4
564_004_A	LA SENTINELLE	Friche Doublet - rue Léon Gambetta - Résidence Jeunes	VILOGIA	18	0	0 0
564_004_B	LA SENTINELLE	Friche Doublet - rue Léon Gambetta - Résidence Séniors	VILOGIA	7	27	26 0
348_001_A	LIEU-SAINT-AMAND	Lotissement communal - Béguinage	SIGH	6	6	6 0
403_001_A	MILLONFOSSE	Route d'Hasnon	SIGH	0	0	0 8
429_001_A	NEUVILLE-SUR-ESCAUT	Quartier Brossolette - rue des Dr Wallon Leducq	HABITAT DU NORD	0	0	9 0
429_002_A	NEUVILLE-SUR-ESCAUT	2 rue Jean Jaurès - La Poste - AA	SIGH	0	1	0 0
526_003_A	ST AMAND LES EAUX	42 rue du Bruille - Ancien EHPAD - Résidence Jeunes - AA	VILOGIA	12	4	0 0
526_003_B	ST AMAND LES EAUX	42 rue du Bruille - Ancien EHPAD - Résidence Séniors - AA	VILOGIA	4	25	13 0
632_001_A	WALLERS-ARENBERG	Rue Anatole France	SIGH	7	11	6 0
				144	240	120 30
				534		
REHABILITATION						
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maître d'ouvrage	Nb PAM	Nb PALULOS FNAP	
092_001_A	BOUCHAIN	60 rue Calmette_59 rue Boquet_rue des charmes	SIGH	0	3	
172_005_A	DENAIN	Cités Lebrete - Hertain - Martin	SIGH	92	0	
207_001_A	ESCAUTPOINT	Cité Thiers Nouvelle*	M&C	0	55	
361_002_A	LOURCHES	Rue Jules Guesde	SIGH	18	0	
361_003_A	LOURCHES	91 rue Blanqui	SIGH	1	0	
603_003_A	TRITH SAINT LEGER	3 place de la République	SIGH	0	1	
				111	59	
				170		

* logements miniers

* logements miniers

Le nombre de logements et le type de financement correspond à la demande du Maître d'ouvrage et aux remarques éventuelles des communes

Le nombre de logements et le type de financement sont susceptibles d'évoluer jusqu'au dépôt du dossier de financement

Adoptée à l'unanimité

25/213 Accession Sociale à la Propriété : Évolution du dispositif d'acquisition d'un logement HLM

Depuis 2007, La Porte du Hainaut accompagne les ménages dans l'acquisition de leur premier logement. Les aides communautaires en faveur de l'Accession Sociale à la Propriété ont ainsi évolué au fil des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et suivant les évolutions réglementaires et dispositifs incitatifs de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Le bilan de l'action de La Porte du Hainaut sur ces dernières années montre un marché de l'ancien qui reste dynamique même sans coup de pouce aux ménages. De plus, les aides de l'ANAH sont désormais cumulables avec le prêt à taux zéro, facilitant ainsi la réalisation de travaux pour les ménages les plus modestes.

C'est ainsi que dans le cadre du PLH 2025-2030, les élus et partenaires ont souhaité conserver l'aide communautaire destinée à l'acquisition de logements HLM, dans les communes les plus fortement dotées en logements sociaux. Les ménages pourront ainsi acquérir un logement à un prix accessible avec une étiquette énergétique généralement en D. Parallèlement la vente des logements sociaux permettra une certaine mixité sociale au sein des quartiers fortement dotés. Pour finir, les bailleurs reconstitueront des fonds propres qu'ils pourront injecter dans des opérations neuves sur le territoire de

L'aide communautaire d'un montant de 4 000 € constituera ainsi un apport pour le ménage qui sera versée chez le notaire lors de la signature, sans que le ménage ne soit primo-accédant, ni résidant ou travaillant sur le territoire.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'acter l'application du nouveau dispositif d'accèsion sociale à la propriété pour l'acquisition d'un logement HLM, tel que présenté ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- de valider le règlement d'octroi qui entrera en vigueur à cette même date.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

25/214	Accession Sociale à la Propriété à coûts maîtrisés : Nouveau dispositif d'aide communautaire pour l'acquisition d'un logement neuf
---------------	---

Dans la suite de l'évolution du dispositif d'Accession Sociale à la Propriété et toujours dans le cadre du PLH 2025-2030, cette délibération prévoit un dispositif d'aide communautaire en soutien à une accession à coût maîtrisés.

Afin de répondre à l'enjeu de maintien de la population et ainsi tendre vers l'objectif PLH de création de 2 640 logements neufs sur 6 ans dont 58% en logement privé, La Porte du Hainaut accompagnera financièrement les projets d'accèsion en lien avec des opérations de mixité qu'elle soutient avec un bailleur social ou un promoteur.

Par ailleurs, le marché de la construction neuve est en berne, notamment à cause de la flambée des coûts de construction qui ne permet plus aux ménages d'acheter un logement neuf.

Le principe de ce dispositif sera donc le suivant : le bailleur ou promoteur construit un logement en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement qu'il propose à un ménage en acquisition en Prêt Social de Location Accession (avec une phase locative d'un an et levée d'option d'achat) situé dans un Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV) ou dans un périmètre de 300 m autour d'un QPV (avec une TVA réduite à 5,5%).

L'Agglomération interviendra auprès de l'opérateur ou bailleur dans la limite de 20 000 € et suivant le déséquilibre de l'opération, afin de faire baisser d'autant le prix de mise en vente et ainsi proposer un bien à coût abordable pour le ménage.

Le Conseil Communautaire décide :

- de valider le nouveau dispositif d'aide à l'accèsion sociale à la propriété à coûts maîtrisés pour la période du PLH 2025-2030.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

25/215	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) "Nouveau Denain n°2" : Convention de mise en œuvre
---------------	--

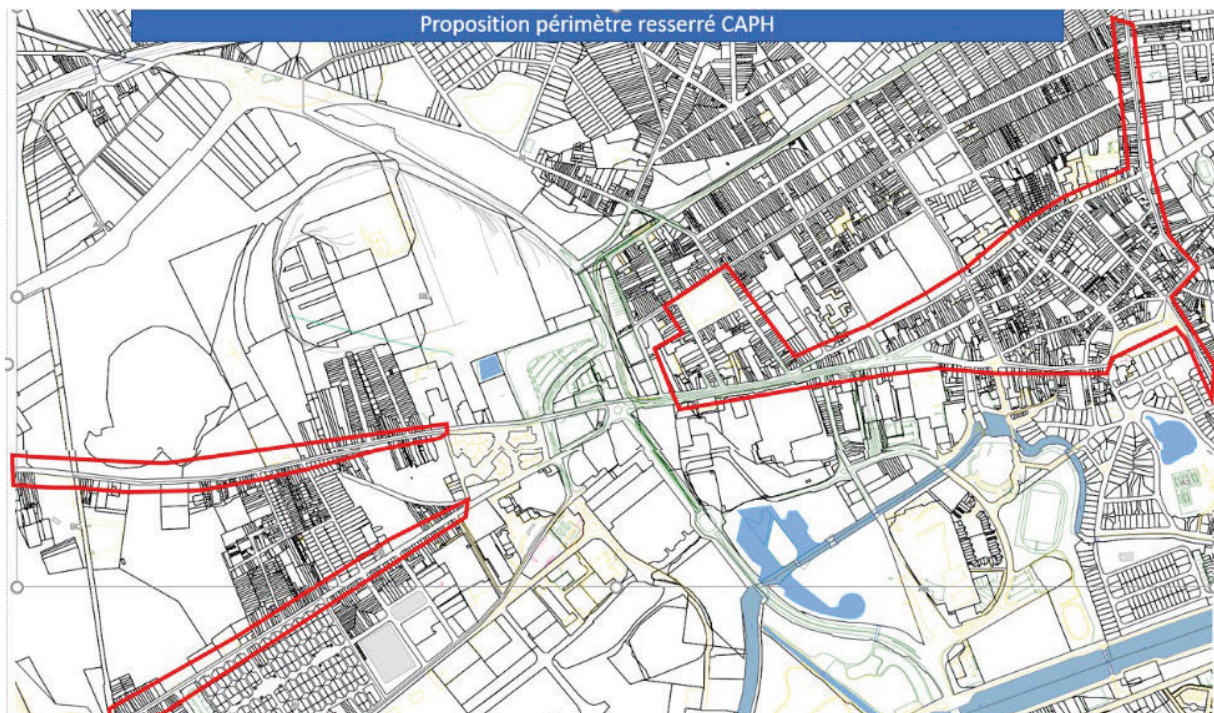
Depuis quelques années, Denain bénéficie de plusieurs projets de financement pour requalifier sa ville. Aussi, en complément du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et du programme Action Coeur de Ville en cours, l'Agglomération a déployé une première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAHRU) sur les quartiers Centre et Gambetta de la ville afin d'accompagner financièrement et techniquement les propriétaires privés de ces périmètres dans la rénovation de leurs logements. Ce sont ainsi plus de 150 projets de

rénovation qui ont été financés sur la période 2020-2024. En complément de ce volet incitatif, cette OPAHRU a permis de mener une procédure plus curative et coercitive, à savoir une Opération de Restauration Immobilière (ORI). Celle-ci permet en effet d'imposer par voie de Déclaration d'Utilité Publique travaux, un projet de rénovation aux propriétaires sous peine d'expropriation.

Aussi, afin de poursuivre la rénovation du parc privé de la ville et pour capitaliser sur ces premiers résultats encourageants, l'Agglomération en partenariat avec la ville et l'ANAH, lance une nouvelle OPAHRU sur la période 2025-2028 afin de soutenir les projets de rénovation des privés, de contraindre via une nouvelle ORI les propriétaires d'immeubles très dégradés à rénover leurs biens, et d'engager une rénovation de façades sur l'axe Villars.

Le Conseil Communautaire décide :

- de valider la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) à l'échelle du périmètre présenté ci-dessous.



- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et ses annexes ainsi que ses éventuels avenants ultérieurs.
- d'étendre le dispositif de caisse d'avance déjà mis en place dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Rénovation Durable de l'Habitat » à l'échelle intercommunale à cette opération spécifique.
- d'autoriser la signature d'un avenant au Programme d'Actions des aides à l'habitat privé afin de définir le règlement d'octroi des aides à destination des bénéficiaires dans le cadre de la délégation de compétence ANAH en vigueur.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les arrêtés et/ou les conventions d'attribution des aides aux bénéficiaires dans le respect des critères que le règlement d'octroi des aides aura défini.
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les partenaires dans le cadre de la recherche d'éventuels financements complémentaires pour ce dispositif.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

25/216	Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Délégation de Service Public (DSP) : Approbation du choix du délégataire du contrat
---------------	---

La délibération concerne le choix du délégataire pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Depuis décembre 2016, La Porte du Hainaut a fait le choix de gérer ses 4 aires d'accueil dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Par souci économique d'abord, puis parce que cette gestion nécessite une certaine technicité. Le bilan annuel qui a été présenté en juin en atteste. La société gestionnaire porte ainsi le risque juridique, technique et financier de cette prestation. La DSP actuelle prend donc fin le 20 décembre 2025 et la procédure pour la renouveler a été lancée en février 2025.

Pour rappel, les missions confiées au gestionnaire sont les suivantes :

- Gestion administrative et financière du service,
- Entretien des sites et maintien en parfait état de fonctionnement des ouvrages,
- Maintien de l'hygiène,
- Devoir général de conseil auprès de la Collectivité.

Le seul candidat ayant répondu à l'appel d'offre est la Société ACGV services, actuel gestionnaire.

En mai 2025, sur la base de son offre, la société ACGV services a été autorisée par la Commission de Délégation de Service Public à entrer en négociation avec La Porte du Hainaut. A l'issue des négociations, le montant de la compensation pour contraintes de service public a été revu à la baisse et sera finalement de 202 225€ / an (moyenne sur 5 ans).

En parallèle, et pour ne pas alourdir le coût pour la collectivité, le délégataire a renégocié les tarifs auprès de ses fournisseurs.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le choix de la société ACGV Services comme délégataire du service public de gestion et d'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut pour la période 2025-2030.
- d'approuver le contrat d'affermage et ses annexes.
- d'autoriser Monsieur le Président à le signer et effectuer toutes les formalités nécessaires à la prise d'effet du contrat d'affermage.
- d'approuver les tarifs liés au contrat d'affermage.
- d'approuver le versement d'une compensation pour contraintes de service public au profit du délégataire de service conformément aux dispositions du contrat d'affermage.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables se rapportant à ces actions.

Adoptée à l'unanimité

25/217	Contrat Quartiers 2030 : Programmation complémentaire 2025 et Dispositif Fabrique des projets concertés - Subventions 2025
---------------	---

Suite à la validation définitive de l'enveloppe Etat par les services de la Préfecture en juin 2025, la programmation 2025 du contrat quartiers 2030 doit être complétée par rapport à la délibération prise en mai dernier.

De plus, le dispositif « Fabrique des Projets Concertés » permet de faire émerger 3 actions pour un montant total de 33 011 € prévus dans l'enveloppe annuelle Politique de la Ville.

Le Conseil Communautaire décide :

- de verser à l'association toits et toiles une subvention de 7 000 € pour l'action « la fabrique des arts » au titre de l'année 2025 relative à la programmation annuelle 2025 du Contrat Quartiers 2030.

- de verser à l'association matières communes, une subvention de 16 430 € pour l'action « Réseau des jardins partagés » au titre de l'année 2025 relative à la programmation annuelle 2025 du Contrat Quartiers 2030.
- de verser à l'association Jobissim, une subvention de 22 000 € pour l'action « Jobibox » au titre de l'année 2025 relative à la programmation annuelle 2025 du Contrat Quartiers 2030.
- de verser à l'association ERINE, une subvention de 12 000 € pour l'action « Ruchers école » au titre de l'année 2025 relative à la programmation annuelle 2025 du Contrat Quartiers 2030.
- de verser à l'association Yakatenteh, une subvention de 8 000 € pour l'action « Plan B » au titre de l'année 2025 relative à la programmation annuelle 2025 du Contrat Quartiers 2030.
- de verser à l'association Oxygène une subvention de 1 050 € pour le dispositif Fabrique des Projets Concertés avec le projet « les audacieuses » au titre de l'année 2025.
- de verser à l'association CAPEP une subvention de 1 802 € pour le dispositif Fabrique des Projets Concertés avec le projet « les audacieuses » au titre de l'année 2025.
- de verser à l'association ACSRV une subvention de 2 750 € pour le dispositif Fabrique des Projets Concertés avec le projet « les audacieuses » au titre de l'année 2025.
- de verser à l'association ACSRV, centre social du faubourg Duchateau, une subvention de 1 905 € pour le dispositif Fabrique des Projets Concertés avec le projet « les audacieuses » au titre de l'année 2025.
- de verser à l'association La cravate solidaire, une subvention de 1 588 € pour le dispositif Fabrique des Projets Concertés avec le projet « les audacieuses » au titre de l'année 2025.
- de verser à l'Espace de Vie Sociale « main dans la main » une subvention de 1 125 € pour le dispositif Fabrique des Projets Concertés avec le projet « les audacieuses » au titre de l'année 2025.
- de verser à l'association des Maisons de Quartier de Raismes une subvention de 1 491 € pour le dispositif Fabrique des Projets Concertés avec le projet « les audacieuses » au titre de l'année 2025.
- de verser au CCAS d'Haveluy la somme de 14 300 € pour le dispositif Fabrique des Projets Concertés avec le projet « parlons ensemble » au titre de l'année 2025.
- de verser à l'association FACE une subvention de 7 000 € pour le dispositif Fabrique des Projets Concertés avec le projet « stages collectifs des élèves de 3^{ème} de collège » au titre de l'année 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à ces dépenses sont prévus au Budget 2025 et affectés à la ligne de gestion DPV-52-65748-CS- SOUT_ASSO.

Adoptée à l'unanimité

25/218 Contrat Quartiers 2030 : Appel à projets de la DRAC pour une résidence mission d'artistes dans le Quartier Politique de la Ville (QPV) Schneider sur les Communes d'Escaudain, Louches et Roeulx - Participation Financière de La Porte du Hainaut

Favoriser l'accès à la culture pour tous est un axe de travail partagé entre les services de la politique de la ville et de la culture de La Porte du Hainaut.

Avec l'appui et l'expertise du service culture, le service politique de la ville a donc répondu à l'appel à projets « Programme qu(art)iers en Hauts-de-France » de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui permet spécifiquement de développer un projet de résidence artistique dans un

quartier prioritaire afin d'encourager la participation des habitants aux pratiques artistiques et culturelles.

La proposition établie vise à développer un projet culturel et artistique au sein du QPV intercommunal Schneider, en mobilisant la compagnie de théâtre Lolium, pour une résidence artistique de 4 mois.

Après étude du dossier, la DRAC a octroyé un financement de 18 000 € sur un budget total estimé à 25 000 €. La participation de la Politique de la Ville complète ce cofinancement.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'acter la participation de La Porte du Hainaut à hauteur de 7 000 € pour le projet de résidence-mission au sein du Quartier Prioritaire Politique de la Ville Schneider sur les communes d'Escaudain, Louches et Roeulx.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et seront affectés à la ligne de gestion Gestionnaire 52-65748-DPV-SOUT_ASSO.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur le ligne de gestion Gestionnaire DPV-52-74718-CS-SC_PV du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/219	Contrat Quartiers 2030 : Attribution de dotation d'investissement Politique de la Ville pour le 3ème trimestre 2025
---------------	--

En complément du volet d'aide aux projets en quartiers prioritaires du contrat quartiers 2030, lors du Conseil du 13 janvier dernier, un nouveau dispositif de soutien aux communes en Politique de la Ville pour leurs projets d'investissement a été instauré.

Cette dotation doit permettre aux communes d'intervenir sur des équipements bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires. Une enveloppe annuelle de 1,5 millions d'euros y est consacrée.

Ces projets représentent un investissement total sur le territoire de La Porte du Hainaut de plus de 959 000 €, avec une participation financière de l'Agglomération de 240 800,74 €, soit 16% de l'enveloppe annuelle du fonds de concours Politique de la Ville pour l'année 2025.

Avec les projets validés pour le 1^{er} semestre 2025, la consommation de l'enveloppe annuelle au 13 octobre 2025 se porte à 68,65%.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'affecter à l'enveloppe 2025 des fonds de concours Politique de la Ville, les projets des communes d'Escaudain, d'Escautpont et de Wavrechain-Sous-Denain dans les conditions précisées ci-dessous :

Communes	Projets	Coût total prévisionnel TTC	DIPV
Escaudain	Financement de l'éclairage public	700 000 €	175 560 €
Escautpont	Sécurisation du parvis du groupe scolaire Brunehaut et installation d'une aire de jeux	190 284,04 €	47 929,12 €
Wavrechain-Sous-Denain	Végétalisation du cimetière	22 602 €	5 668,31 €
Wavrechain-Sous-Denain	Réfection de l'éclairage de la salle de sports	21 994,67 €	5 516 €
Wavrechain-Sous-Denain	Acquisition de jeux pour la base de loisirs	24 432,24 €	6 127,31 €
TOTAL DES PROJETS PRESENTES		959 312,95 €	240 800,74 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables relatifs à la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion DPV-52-20422-CS-FDC_POLVIL du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/220 Renouveaulement urbain minier - Quartier Schneider à Escaudain et Louches : Déclaration de projet
--

Dans le cadre de sa stratégie de renouvellement urbain, La Porte du Hainaut a engagé un projet ambitieux de requalification du quartier Schneider, situé sur les communes d'Escaudain et de Louches. Ce projet de requalification est soumis à autorisation environnementale ainsi qu'une consultation publique qui s'est tenue du 23 avril au 23 juillet 2025.

Pour tout projet faisant l'objet d'une consultation publique, l'organe délibérant doit se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée, afin d'obtenir l'arrêté préfectoral d'autorisation à réaliser les travaux.

La requalification du quartier Schneider est projet d'intérêt général à plusieurs titres, puisqu'elle vise à :

- Permettre un accueil digne des personnes aux ressources modestes,
- Lutter contre la marginalisation du quartier en visant sa transformation et une nouvelle attractivité,
- Désenclaver la cité Schneider,
- Rétablir un fonctionnement de quartier apaisé et sécurisé,
- Prévenir, autant que possible et à son échelle, les risques environnementaux et climatiques,
- Mettre en valeur et protéger les ressources naturelles.

Le Conseil Communautaire décide :

- de déclarer d'intérêt général le projet de requalification du quartier Schneider à Escaudain et Louches.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation de l'opération.

Adoptée à l'unanimité

25/221 Organismes extérieurs : Élection de représentant (Commission Locale de l'Eau du SAGE Escaut)

Pour faire suite à la fin du mandat de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Escaut en juin dernier, la présente délibération vise à nommer un représentant de La Porte du Hainaut auprès de cette instance.

La Commission est définie pour 6 ans par arrêté préfectoral.

Le Conseil Communautaire décide :

- de procéder, sans recourir au scrutin secret, au renouvellement de mandat de Monsieur Michel VENIAT (Douchy-les-Mines) représentant de La Porte du Hainaut au sein de la CLE du SAGE Escaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à 79 voix POUR,
1 voix CONTRE (M. Francis WOJTOWICZ, Douchy-les-Mines)

25/222 Décision Modificative n°1 pour 2025 - Budget annexe du Plan Local d'Insertion par l'Économie - PLIE (402)

Une variation de 70 K€ induit un accroissement de la subvention d'équilibre du Budget Principal dudit montant ce qui porte le montant total de la subvention d'équilibre prévisionnel à 471 300 €, stable par rapport aux années précédentes.

Cette variation relève d'une augmentation des frais d'ingénierie du fait des recrutements d'un gestionnaire des Fonds européens et du nouveau directeur de la structure PLIE, dans l'attente du départ effectif à la retraite au 31 décembre de la directrice en poste.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE PLIE - 40200 (EN €)										
F O N C T I O N N E M E N T	DEPENSES				RECETTES					
	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL
	011	Charges à caractère général	586 200,00		586 200,00	013	Atténuations de charges	19 377,00		19 377,00
	012	Charges de personnel	521 600,00	70 000,00	591 600,00	74	Participations	691 923,00		691 923,00
							Participation du Budget Principal	401 300,00	70 000,00	471 300,00
	65	Contingents, participations et subventions	4 900,00		4 900,00	75	Autres recettes	100,00		100,00
	Mouvements réels		1 112 700,00	70 000,00	1 182 700,00	Mouvements réels		1 112 700,00	70 000,00	1 182 700,00
		Opérations d'ordre					Opérations d'ordre			
	Mouvements d'ordre		0,00	0,00	0,00	Mouvements d'ordre		0,00	0,00	0,00
	TOTAL		1 112 700,00	70 000,00	1 182 700,00	TOTAL		1 112 700,00	70 000,00	1 182 700,00
DEPENSES		1 112 700,00	70 000,00	1 182 700,00	RECETTES		1 112 700,00	70 000,00	1 182 700,00	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget annexe du PLIE (402) de 2025.

Adoptée à l'unanimité

25/223 Décision Modificative n°1 du Budget 2025 - Budget annexe ZAE Les Pierres Blanches (403)

Ce sont 50 K€ de travaux complémentaires pour la poursuite des travaux de sécurisation et de signalisation liés à la gestion des flux de poids lourds sur la zone d'activités qui s'équilibrent par la diminution du montant prévisionnel de reversement d'avance au Budget Principal, désormais fixé à 2,147 K€.

La rétrocession patrimoniale du réseau d'assainissement au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Denain (SIAD), délégataire de la compétence, ayant remboursé les travaux effectués par La Porte du Hainaut, nécessite d'inscrire des opérations d'ordre complémentaires, équilibrées en dépenses et en recettes.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE LES PIERRES BLANCHES - 40300 (EN€)										
DEPENSES					RECETTES					
CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL	
F O N C T .	011	Acquisitions de terrains et	450 010,00	50 000,00	500 010,00	70	Cessions	1 588 440,00		1 588 440,00
						74	Subventions	1 058 453,00		1 058 453,00
		Mouvements réels	450 010,00	50 000,00	500 010,00		Mouvements réels	2 646 893,00	0,00	2 646 893,00
	042	Opérations d'ordre	10 121 423,00	1 378 717,00	11 500 140,00	042	Opérations d'ordre	7 924 540,00	1 428 717,00	9 353 257,00
		Mouvements d'ordre	10 121 423,00	1 378 717,00	11 500 140,00		Mouvements d'ordre	7 924 540,00	1 428 717,00	9 353 257,00
		TOTAL	10 571 433,00	1 428 717,00	12 000 150,00		TOTAL	10 571 433,00	1 428 717,00	12 000 150,00
I N V .	16	Reversement d'avance au Budget Principal	2 196 883,00	-50 000,00	2 146 883,00	16	Avance du Budget Principal			0,00
		Mouvements réels	2 196 883,00	-50 000,00	2 146 883,00		Mouvements réels	0,00	0,00	0,00
	040	Opérations d'ordre	7 924 540,00	1 428 717,00	9 353 257,00	040	Opérations d'ordre	10 121 423,00	1 378 717,00	11 500 140,00
		Mouvements d'ordre	7 924 540,00	1 428 717,00	9 353 257,00		Mouvements d'ordre	10 121 423,00	1 378 717,00	11 500 140,00
		TOTAL	10 121 423,00	1 378 717,00	11 500 140,00		TOTAL	10 121 423,00	1 378 717,00	11 500 140,00
DEPENSES		20 692 856,00	2 807 434,00	23 500 290,00	RECETTES		20 692 856,00	2 807 434,00	23 500 290,00	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2025 du Budget annexe Les Pierres Blanches (403).

Adoptée à l'unanimité

25/224 Décision Modificative n°1 pour 2025 - Budget annexe Aménagement de Zones d'Activités Economiques (413)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 740 K€ pour la poursuite des travaux d'aménagement des 5 Zones d'Activités.

A cela s'ajoute 400 € de crédits dédiés au remboursement d'une caution de dépôt de garantie à un ex-locataire ayant acheté un des biens immobiliers de la zone.

Ces dépenses sont financées par une avance prévisionnelle du Budget Principal d'un montant de 740 800 €.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2025 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZAE - 41300 (EN €)									
DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL
F O N C T .	011 Acquisitions de terrains et travaux	1 511 768,00	740 000,00	2 251 768,00	70 Cessions	361 500,00			361 500,00
	65 Autres dépenses			0,00	75 Autres recettes	10,00			10,00
	Mouvements réels	1 511 768,00	740 000,00	2 251 768,00	Mouvements réels	361 510,00	0,00		361 510,00
	042 Opérations d'ordre	6 931 021,00		6 931 021,00	042 Opérations d'ordre	8 081 279,00	740 000,00		8 821 279,00
	043 Mouvements d'ordre	6 931 021,00	0,00	6 931 021,00	043 Mouvements d'ordre	8 081 279,00	740 000,00		8 821 279,00
	TOTAL	8 442 789,00	740 000,00	9 182 789,00	TOTAL	8 442 789,00	740 000,00		9 182 789,00
I N V .	16 Reversement d'avance au budget principal			0,00	16 Avance du Budget Principal	1 149 858,00	740 800,00		1 890 658,00
	Dépôts et cautionnements		400,00	400,00	Dépôts et cautionnements	400,00	-400,00		0,00
	Mouvements réels	0,00	400,00	400,00	Mouvements réels	1 150 258,00	740 400,00		1 890 658,00
	040 Opérations d'ordre	8 081 279,00	740 000,00	8 821 279,00	040 Opérations d'ordre	6 931 021,00			6 931 021,00
	041 Mouvements d'ordre	8 081 279,00	740 000,00	8 821 279,00	041 Mouvements d'ordre	6 931 021,00	0,00		6 931 021,00
	TOTAL	8 081 279,00	740 400,00	8 821 679,00	TOTAL	8 081 279,00	740 400,00		8 821 679,00
DEPENSES		16 524 068,00	1 480 400,00	18 004 468,00	RECETTES		16 524 068,00	1 480 400,00	18 004 468,00

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2025 du Budget annexe Aménagement de ZAE (413).

Adoptée à l'unanimité

25/225 Décision Modificative n°1 du Budget 2025 - Budget Principal (400)
--

Hors mouvement d'ordre, la section d'investissement de la Décision Modificative n°1 présente des propositions nouvelles et ajustements des dépenses réelles à hauteur de 7 844 268 €.

En matière de recettes réelles, hors mouvement d'ordre et emprunt, les ajustements s'élèvent à 9 024 240 €.

Hors mouvements d'ordres et provisions, en section de fonctionnement, les propositions nouvelles et ajustements des dépenses réelles s'élèvent à 1 322 344 €.

L'équilibre de cette section s'établit par la réduction du virement à la section d'investissement de - 929 972 €.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2025 - BUDGET PRINCIPAL - 40000 (EN €)										
DEPENSES					RECETTES					
	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL		CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2025	DM1 2025	TOTAL	
F O N C T I O N N E M E N T					002	Résultat de fonctionnement reporté	3 577 778,34		3 577 778,34	
	011	Charges à caractère général	13 009 165,00	-27 996,00	12 981 169,00	013	Atténuations de charges	203 000,00	12 000,00	215 000,00
	012	Charges de personnel	15 113 044,00	1 250 000,00	16 363 044,00	70	Produits des services et du domaine	444 982,00	15 703,00	460 685,00
	014	Fiscalité restituée (AC, FPIC, CRDFF, DEGREV)	36 306 751,00	-24 488,00	36 282 303,00	731	Fiscalité locale (CFE,TATFNB, TFNB,TH/RS, CVAE, TABCOM, IFER, TEOM, GEMAPI)	44 487 524,00		44 487 524,00
		Fiscalité reversée (TVAG, TVAIE)	0,00		0,00	73	Fiscalité reversée (AC, SRU, FNGIR, FPIC, TVAG)	62 072 277,00	-67 207,00	62 005 070,00
		Politique de solidarité (DSC, DR)	19 800 000,00		19 800 000,00	74	Concours de l'Etat (COMP,CET, DCRTF, DGF, FCTVA, SPS, COMP,TFNB)	40 032 173,00		40 032 173,00
	65	Contingents, participations et subventions	53 971 217,00	124 828,00	54 096 045,00		Subventions et participations	750 370,00	319 670,00	1 070 040,00
	66	Intérêts de la dette	2 090 000,00		2 090 000,00	75	Autres recettes (excédents Budgets Annexes.....)	759 002,66	10 000,00	769 002,66
	67	Autres dépenses	20 000,00		20 000,00	76 77	Autres recettes (mandats annulés/exant....)	10 003,00		10 003,00
	68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	800 000,00		800 000,00	78	Reprises sur amortissements et provisions	16 000 000,00	102 206,00	16 102 206,00
	Mouvements réels		141 110 217,00	1 322 344,00	142 432 561,00	Mouvements réels		168 337 110,00	392 372,00	168 729 482,00
		Virement à la section d'investissement	27 226 893,00	-929 972,00	26 296 921,00					
	042 043	Opérations d'ordre	13 000 000,00		13 000 000,00	042 043	Opérations d'ordre	13 000 000,00		13 000 000,00
	Mouvements d'ordre		40 226 893,00	-929 972,00	39 296 921,00	Mouvements d'ordre		13 000 000,00	0,00	13 000 000,00
TOTAL		181 837 110,00	392 372,00	181 728 482,00	TOTAL		181 837 110,00	392 372,00	181 728 482,00	
I N V E S T I S S E M E N T	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	36 402 652,26	-1 255 693,22	35 146 959,04	10	Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	36 149 303,52		36 149 303,52
	20 204 21 23	Dépenses d'équipement brut	68 414 875,74	5 939 961,22	74 354 836,96			FCTVA (10222)	3 000 000,00	
	10	FCTVA	81 724,00		81 724,00	13	Participation SRU	35 398,00		35 398,00
							Subventions	15 950 100,00	1 769 016,00	17 719 116,00
	16	Remboursement capital de la dette	9 369 272,00	50 000,00	9 419 272,00	16	Emprunts	28 427 004,48	5 868 335,00	34 295 339,48
		Dépôts et cautionnements	30 000,00		30 000,00			Dépôts et cautionnements	30 000,00	
	26	Autres dépenses			0,00	024 204	Autres recettes (cessions, dépôts et cautionnements, remb. Subvent* d'équipmt)	2 080 000,00	7 920,00	2 087 920,00
	23 27	Prêts et avances sur marchés (238) et aux Budgets Annexes	1 593 870,00	1 160 000,00	2 753 870,00	27	Remboursements prêts et avances aux budgets Annexes	4 292 396,00	933 024,00	5 225 420,00
	4581	Opération sous mandat	4 758 000,00	1 950 000,00	6 708 000,00	4582	Opération sous mandat	3 459 299,00	195 945,00	3 655 244,00
	Mouvements réels		120 650 394,00	7 844 268,00	128 494 662,00	Mouvements réels		93 423 501,00	8 774 240,00	102 197 741,00
						021	Virement de la section de fonctionnement	27 226 893,00	-929 972,00	26 296 921,00
	040 041	Opérations d'ordre	39 644 066,00	400 000,00	40 044 066,00	040 041	Opérations d'ordre	39 644 066,00	400 000,00	40 044 066,00
	Mouvements d'ordre		39 644 066,00	400 000,00	40 044 066,00	Mouvements d'ordre		66 870 959,00	-929 972,00	66 340 987,00
	TOTAL		180 284 480,00	8 244 288,00	188 538 728,00	TOTAL		180 284 480,00	8 244 288,00	188 538 728,00
DEPENSES		341 831 670,00	8 838 840,00	350 288 210,00	RECETTES		341 831 670,00	8 838 840,00	350 288 210,00	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal (400) de 2025.

Adoptée à l'unanimité

25/226 Régularisation d'amortissements sur exercices antérieurs – Transfert de la compétence 'collecte des déchets ménagers et assimilés' au SIAVED
--

Cette régularisation est sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

Par cette délibération, il est demandé au Comptable Public de créditer le compte 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés du Budget Principal pour un montant de 1 824 685,75 € et de débiter le compte 28188-Amortissements des autres immobilisations corporelles pour un montant de 1 797 344,57 € et le compte 281828-Amortissements des autres immobilisations en cours pour un montant de 27 341,18 €.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Comptable Public à créditer le compte 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés du Budget Principal pour un montant de 1 824 685,75 € et à débiter le compte 28188-Amortissements des autres immobilisations corporelles pour un montant de 1 797 344,57 € et le compte 281828-Amortissements des autres immobilisations en cours pour un montant de 27 341,18 €.
- de préciser que cette opération d'ordre n'a pas d'impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.
- de charger le Comptable Public d'effectuer les écritures correspondantes.

Adoptée à l'unanimité

CALENDRIER

- ✓ Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le Lundi 15 décembre 2025 à 18h00, salle du Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut.

Fait à Wallers, le lundi 13 octobre 2025

Affiché et publié le 22/10/2025

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



21/10/2025

Aymeric ROBIN

Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut

Aymeric ROBIN



La Secrétaire de séance,

Mme Sylvia POTIER (RAISMES)